

Le 16 mai 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-171

Conseil et sécurisation juridique

Dépôt de plainte
avec constitution de partie civile

Vandalisme dégradations dans le bâtiment
dit « Technopole » situé rue Charbillot
à Roanne.

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	23 MAI 2023
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de Roannais Agglomération, intenter toutes les actions en justice et défendre les intérêts de la Communauté d'Agglomération dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire, ou de la décision de désistement d'une action. Exercer toutes les voies de recours utiles, y compris en cassation. Se faire assister par l'avocat de son choix ;

Considérant que Roannais Agglomération, est propriétaire du bâtiment dit « Technopole » situé rue Charbillot à Roanne ;

Considérant que dans la nuit du 8 au 9 mai 2023 des vitres du bâtiment ont été cassées volontairement ;

Considérant que le coût des dommages est en cours de chiffrage ;

Considérant que Roannais Agglomération, propriétaire du bâtiment doit porter plainte contre X pour vandalisme et dégradations volontaires et se constituer partie civile.

DECIDE

- De déposer une plainte au nom de Roannais Agglomération contre X pour vandalisme et dégradations volontaires du bâtiment « Technopole » situé rue Charbillot à Roanne et de se constituer partie civile pour le préjudice financier subi.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN,
Maire de Roanne